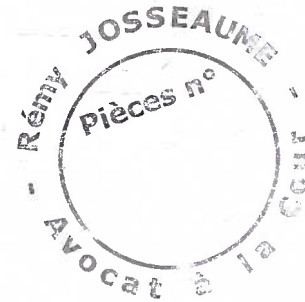


L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
ARGENTAN
62, Place BONET - BP 339
61014 ALENCON



Références à rappeler : RO [REDACTED] - PV [REDACTED]

Monsieur,

En réponse à votre courrier

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois 011302 EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 20 KM/H ET INFERIEUR A 30 KM/H PAR
CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.1
C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à MONTABARD(61160), 958, RD 958, en date du 22/09/2018 à 11h52, par
procès verbal [REDACTED] dressé par BMO ARGENTAN, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

[REDACTED]
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de 110 Km/h, retenue de 104 Km/h pour une vitesse
autorisée de 80 Km/h

Et après examen des motifs invoqués dans votre correspondance, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé
de réserver une suite favorable à votre demande.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à ALENCON, le 28/01/2019

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

A large, stylized handwritten signature in black ink.